

SIGNALER DÉCLARER ALERTER

LES CIRCUITS DE SIGNALEMENT

POUR LES ÉTABLISSEMENTS SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Pourquoi signaler ?

En tant que professionnel de santé, votre vigilance est essentielle.

Vous êtes en première ligne pour détecter un événement inhabituel ou à risque.

Signaler à l'ARS Centre-Val de Loire, c'est permettre une réponse rapide, coordonnée, et adaptée disponibles 24h/24 et 7j/7 pour vous accompagner.

Plus qu'une obligation réglementaire, c'est un engagement au service de la sécurité sanitaire.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner dans vos démarches.

Pour plus d'informations

Consultez www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr

JE SOUHAITE SIGNALER

→ Un événement indésirable grave **associé aux soins** ;

→ Un cas groupé d'Infections **Respiratoires Aïgues (IRA)** ou (COVID) ou de **Gastro Entérites Aïgues**;

→ Un événement sanitaire indésirable consécutif à l'exposition à un produit ou l'utilisation d'un matériel ou dispositif médical, une infection associée aux soins;

→ Un **incident de sécurité** des systèmes d'information.

SCANNER ICI



→ Une infection par le VIH;

→ Un cas de tuberculose

SCANNER ICI



Agir, c'est protéger.

→ Une maladie à déclaration obligatoire (MDO)
Je peux également consulter la liste des MDO et les Cerfa correspondant

SCANNER ICI



→ Un événement **indésirable non associé aux soins** ou un événement indésirable non grave associé aux soins ;

SCANNER ICI



→ Toute autre **situation nécessitant une information** ou une intervention de l'ARS.

SCANNER ICI



POUR TOUTES CES SITUATIONS

L'ARS CENTRE VAL DE LOIRE EST LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER !



Appelez le 02 38 77 32 10



ars45-alerte@ars.sante.fr